

OBJET : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ "FERME SOLAIRE DE MARCOUSSIS"

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	22
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 13 octobre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7/10/2021, s'est réuni à 20h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2021-293

Monsieur Igor TRICKOVSKI

Commune de Villejust

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur David ROS

Monsieur Clovis CASSAN

a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Didier PERRIER

a donné pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE

Monsieur Stéphane BAZILE

représenté par Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Christian LECLERC

Commune de Champlan

Secrétaire de séance : Jean-François VIGIER

OBJET : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ "FERME SOLAIRE DE MARCOUSSIS"

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment aux articles L.1522-1 et L.1521-1 ;

Vu le Code général des impôts, et notamment à l'article L.1042-II ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2024 et notamment l'action n° 98 « Soutenir et faciliter la création de projets collectifs de production d'énergie renouvelable et de récupération » ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT que la Compagnie du Vent, société spécialisée dans l'énergie éolienne et photovoltaïque a été lauréate en 2017 de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par les collectivités territoriales et le SIGEIF pour développer une centrale solaire au sol sur le territoire de la commune de Marcoussis sur une emprise globale de 40 hectares aux Arrachis ;

CONSIDERANT que la ferme solaire de Marcoussis est à ce jour le plus important projet photovoltaïque sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'apporter son soutien au développement des projets d'énergies renouvelables sur son territoire, conformément à son PACET ;

CONSIDERANT que le SIGEIF est disposé à céder une partie de son actif à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n° 4 « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles » du 22 septembre 2021 ;

Délibération n° 2021-293

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de l'acquisition de 50 000 actions du SIGEIF, pour un montant total de 50 000 euros ;
2. DIT que les dépenses liées à l'acquisition seront inscrites sur le chapitre 26 lors de la prochaine décision budgétaire ;
3. AUTORISE le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous documents à cet effet.

Fait et délibéré le mercredi 13 octobre 2021

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211013 - 1mc 136697 - DE
Date AR Préfecture : 20/10/2021

– Affichée / Publiée le : **19 OCT. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr